



AVIS DE COURSE Championnat Régional Intersérie Dériveur / Optimist 26 février 2017



Organisateurs : COYC Hyères

Lieu : rade Hyères, Base Nautique Municipale Hyères

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B,
- 1.2. les règlements fédéraux et notamment le règlement sportif PACA 2017.
- 1.3. Les règles de classes 2017

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à toutes les séries Dériveur en Intersérie et Optimist dont les coureurs sont licenciés dans la Région PACA. Les coureurs hors ligue doivent demander une invitation auprès de la Ligue
- 3.2. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile Compétition valide et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 10€ par bateaux pour les solitaires et 15€ pour les doubles.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

Samedi 25 février de 14h à 18h

5.2. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Dimanche 26 février	11h	toutes

Dimanche 26 février :

Remise des prix le plus tôt possible après la fin de la dernière course

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont définis en annexe dans les IC. Ils seront de type banane, triangle.

8. SYSTEME DE PENALITE

la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.

9.2. Le système de classement utilisé est le Système de Points a Minima de l'Annexe A,

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : 3 premiers de chaque catégorie

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. ASSURANCE

Les concurrents devront fournir leur licence.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

2 ronds

15. Plan : voir annexe